

## aide terminologie

Par **Visiteur**, le **09/12/2006** à **14:16**

bonjour les pénalistes

Durant l'étude des faits justificatifs de l'infraction et notamment au niveau de l'accomplissement d'un devoir je suis arrêté par des terminologies qui ont l'air d'être synonymes.

Je vous demande cher lecteur de me faire la distinction entre :

[b:3sar6enz] [u:3sar6enz]Ordre [/u:3sar6enz]légal et [u:3sar6enz]commandement  
[/u:3sar6enz]légal

Abus de [u:3sar6enz]pouvoir [/u:3sar6enz]et abus [u:3sar6enz]d'autorité[/u:3sar6enz]  
[u:3sar6enz]illégal [/u:3sar6enz]et [u:3sar6enz]illégitime[/u:3sar6enz]

Et enfin ce gros mot : [u:3sar6enz]ordre public[/u:3sar6enz][b:3sar6enz]

[color=blue:3sar6enz][size=84:3sar6enz]Edition du message pour une lisibilité plus agréable à l'oeil. Stéphanie\_C[/color:3sar6enz][b:3sar6enz][size:3sar6enz][b:3sar6enz]

Par **Visiteur**, le **16/12/2006** à **22:34**

bonsoir

peut être que je ne suis pas clair !!

Par **Nounoupoun**, le **16/12/2006** à **23:24**

moi j'ai comme notions:

-ordre (ou autorisation) de la loi: lorsqu'une personne accomplit un acte prescrit par la loi ou le règlement (ex: violation du secret professionnel est non applicable lorsque la loi l'impose)

-commandement de l'autorité légitime: lorsqu'une personne exécute un acte du fait d'un ordre donné par une autorité supérieure PUBLIQUE compétente (ex: Papon disant qu'il obéissait aux ordres)

Est-ce ce cela dont tu parles?

Abus d'autorité, je ne vois pas trop ce que c'est ....  
mais je dirai:

abus de pouvoir: le fait d'outrepasser les pouvoirs que l'on détient

abus d'autorité: le fait, par sa propre personne (et non plus par son pouvoir) de faire commettre une infraction (genre selon son âge, sa classe ....)

ODRE PUBLIC: c'est en fait l'ensemble des règles juridiques qui gère un Etat dans le but de le faire prospérer dans la tranquillité la paix, la salubrité publique

ILLEGALITE: caractère de ce qui est contraire à la loi

ILLEGITIMITE: caractère de ce qui est contraire à la légitimité morale ou politique (mais pas à la loi)

Je t'ai aidé?

Par **Visiteur**, le **18/12/2006** à **23:29**

bonsoir :

milles excuses pour ce long silence, j'aurais dû écrire depuis longtemps.

je vous remercie M pour votre assistance

oui, je fais désormais et c'est grâce à vous la distinction entre ordre/commandement  
légal/légitime

ordre public

mais, j'ai pas assimilé encore la distinction entre abus de pouvoir et celui de l'autorité.

si possible des exemples et merci

amicalement